

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**COIFFURE : COLORATION TON SUR TON**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 83 16 07 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du  
sur avis conforme du Conseil général**

# COIFFURE : COLORATION TON SUR TON

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des notions scientifiques et technologiques liées aux fonctions techniques de colorations ton sur ton.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

**En coiffure : colorations fugace et semi-permanente, mises en plis,**

*face à un modèle dame ou homme, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon, amenée par le chargé de cours,*

*dans le respect des consignes et des règles de sécurité, d'ergonomie, d'hygiène personnelle et professionnelle,*

*dans le respect du temps imparti,*

- ◆ assurer la prise en charge et le confort du client, du début à la fin du service ;
- ◆ établir une communication verbale et non verbale, ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ utiliser à bon escient le nuancier ;
- ◆ établir une fiche diagnostique pertinente et un schéma de mise en plis en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, une coloration fugace, une semi-permanente, et une mise en plis adaptés, et justifier les choix proposés ;
- ◆ préparer le poste de travail ;
- ◆ réaliser selon les critères imposés :
  - ◆ des shampooings pré- et postopératoires,
  - ◆ une coloration fugace et une coloration semi-permanente,
  - ◆ une mise en plis,
  - ◆ le coiffage,
  - ◆ la finition ;

- ◆ justifier les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
- ◆ entretenir, nettoyer et ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Coiffure : colorations fugace et semi-permanente, mises en plis », code n° 831606U11D1, classée dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Coloration ton sur ton : technologie	CT	B	20
Coloration ton sur ton : pratique professionnelle	PP	L	60
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	20
Total des périodes			<b>100</b>

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

### En coloration ton sur ton : technologie

- ◆ de caractériser l'eau oxygénée et l'ammoniac ainsi que leurs rôles respectifs dans une coloration ton sur ton ;
- ◆ d'expliquer les principes scientifiques de base d'une coloration à faible oxydation ;
- ◆ de s'approprier le vocabulaire technique spécifique ;
- ◆ d'énoncer les principes élémentaires de sécurité liés, au stockage du matériel et des produits ;
- ◆ de reconnaître et de caractériser le matériel et les produits spécifiques :
  - ◆ aux colorations ton sur ton,
  - ◆ utiles à la réalisation de shampooings pré- et postopératoires et de soins capillaires ;
- ◆ de déterminer l'influence des produits de coloration sur la couleur naturelle du cheveu ;
- ◆ de planifier la chronologie des différents services à réaliser (shampooings, soins capillaires et colorations ton sur ton) ;
- ◆ d'identifier la couleur naturelle et le pourcentage de cheveux blancs ;
- ◆ de définir le nuancier et de décrire son utilisation ;
- ◆ d'établir une fiche diagnostique en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, des soins capillaires, une coloration ton sur ton, et de justifier les techniques, le matériel et les produits choisis.

### En coloration ton sur ton : pratique professionnelle,

*face à des modèles dames ou hommes,*

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,*

*dans le respect du temps imparti,*

*selon les critères imposés (luminosité, uniformité, volumes, mouvements...),*

- ◆ d'accueillir le client dans le respect des règles de politesse et de courtoisie et d'assurer sa prise en charge, du début à la fin du service ;
- ◆ d'installer et d'assurer le confort et la protection du client en appliquant les règles d'hygiène, d'ergonomie, de manutention et de sécurité ;
- ◆ de s'informer des attentes et des souhaits du client ;
- ◆ d'utiliser un vocabulaire technique adapté ;
- ◆ de compléter une fiche diagnostique et d'expliquer la pertinence de ses choix ;
- ◆ de sélectionner et de disposer judicieusement le matériel ;
- ◆ de sélectionner et de préparer les produits ;
- ◆ d'appliquer avec soin, précision et dextérité, dans le respect du mode opératoire, les techniques sélectionnées :
  - ◆ de colorations ton sur ton,
  - ◆ de shampooings pré- et postopératoires,
  - ◆ de soins capillaires,
  - ◆ de coups de peigne,
  - ◆ de finition ;
- ◆ de justifier les techniques et le matériel utilisés ;
- ◆ de veiller au réapprovisionnement, si nécessaire ;
- ◆ de compléter la fiche du client ;
- ◆ de positionner un rendez-vous ;
- ◆ d'orienter le client vers l'étape suivante ou vers un collègue ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

## 5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*face à un modèle dame ou homme, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon, amenée par le chargé de cours,*

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,*

*dans le respect du temps imparti,*

- ◆ d'expliquer les principes scientifiques de base d'une coloration à faible oxydation ;
- ◆ d'assurer la prise en charge et le confort du modèle, du début à la fin du service ;
- ◆ d'établir une communication verbale et non verbale, ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ d'établir une fiche diagnostique pertinente en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, des soins capillaires et une coloration ton sur ton adaptés, et de justifier les choix proposés ;
- ◆ de préparer le poste de travail ;
- ◆ de réaliser selon les critères imposés, notamment en termes de résultats attendus (luminosité, uniformité, volume, mouvements, créativité) :
  - ◆ des shampooings pré- et postopératoires,

- ◆ un soin capillaire,
- ◆ une coloration ton sur ton,
- ◆ le coiffage,
- ◆ la finition ;
- ◆ de justifier, en utilisant la terminologie adéquate, les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de qualité de la communication établie avec l'interlocuteur,
- ◆ le degré de précision des termes techniques et scientifiques,
- ◆ le niveau de qualité de l'organisation et des méthodes de travail,
- ◆ le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.